

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	24
Objet	Valorisation de l'ancienne voie SNCF « 00 6000 COOLUS-SENS » en axe de mobilité douce
Rapporteur	Olivier GIRARDIN

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs) : 123

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëticia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDYOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Mariène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

Excusés : BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kévin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
123		123		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

**VALORISATION DE L'ANCIENNE VOIE SNCF
« 00 6000 COOLUS-SENS »
EN AXE DE MOBILITÉ DOUCE****Exposé :**

La ligne 00 6000 de Coolus (commune de la Marne) à Sens (157 km ; annexe 1) est une ancienne ligne de chemin de fer française, partiellement déclassée, qui était un maillon du projet d'une ligne allant **d'Orléans à Châlons-en-Champagne**.

La ligne est concédée par une convention de concession signée le 14 juin 1864 et approuvée par un décret impérial. Toutefois, ces concessionnaires sont déchus par un arrêté du ministre des Travaux publics le 18 avril 1868, et la ligne est déclarée d'utilité publique par décret impérial le 19 juin 1868, puis adjugée le 16 février 1870.

D'abord à voie unique, la ligne est ouverte le 6 mai 1873 entre Coolus et Sens. Elle est rachetée par l'Etat et mise en concession auprès de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Châlons. Par décret du 25 mai 1878, l'Administration des chemins de fer de l'État est créée et reprend l'exploitation de la ligne à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Châlons.

Puis la ligne est cédée par l'État à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est le 11 juin 1883. Cette convention est approuvée par une loi le 20 novembre suivant.

La section « Troyes-Sens » est fermée aux voyageurs le 2 octobre 1938. La section Coolus-Troyes est fermée aux voyageurs le 28 mai 1972. En 1944, un bombardement coupa le pont sur l'Yonne dit « pont de fer », qui ne fut jamais reconstruit.

Les Intercommunalités, Autorités Organisatrices des Mobilités, et communes concernées par la voie de **Troyes Champagne-Métropole** au **Grand Sénonais** (66 kilomètres) sont :

- De **Creney-près-Troyes à Villeneuve l'Archevêque** : Creney-près-Troyes, Troyes, Pont-Sainte-Marie, La Chapelle Saint-Luc, Sainte-Savine, Torvilliers, Messon, Fontvannes, Estissac, Neuville-sur-Vanne, Villemaur-sur-Vanne, Cosdon, Saint-Benoist-sur-Vanne, Vulaines, Bagneaux, Flacy et Villeneuve l'Archevêque : **17 communes**.
 - **9 communes** font partie de **Troyes Champagne Métropole** (Creney-près-Troyes, Troyes, Pont-Sainte-Marie, La Chapelle Saint-Luc, Sainte-Savine, Torvilliers, Messon, Fontvannes, Estissac).
 - **5 communes** font partie de la **communauté de communes du pays d'Othe** (Neuville-sur-vanne, Villemaur-sur-Vanne, Cosdon, Saint-Benoist-sur-Vanne, Vulaines).
 - **3 communes** font partie de la **communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe** (Villeneuve l'Archevêque, Bagneaux, Flacy).

- **De Villeneuve l'Archevêque à Sens/Saint-Clément** : Molinons, Foissy, les Vallées de la Vanne, Pont-sur-Vanne, Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Sens, Saint-Clément : **8 communes**.
 - **4 communes** font partie de la **communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe** (Molinons, Foissy-sur-Vanne, les Vallées de la Vanne, Pont-sur-Vanne).
 - **4 communes** font partie du **Grand Sénonais** : (Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Sens, Saint-Clément).

Les atouts de cette voie ferrée pour une conversion en Véloroute Voie Verte sont les suivants :

- Faibles pentes et rampes (moins de 3 % conforme au cahier des charges du Schéma national des Véloroutes Voies Vertes),
- Déplacement en site propre,
- Desserte de villages,
- Alternative au "tout voiture" pour une politique de mobilité intermodale, pouvant inclure le réseau des transports en commun,
- Interconnexion avec les aménagements cyclotouristiques existants,
- Participation à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre,
- Développement d'un loisir sportif populaire à la portée de tous,
- Constitution d'une filière cycliste (emplois : services autour du vélo),
- Liaison entre deux Pôles économiques, culturels et touristiques, Troyes Champagne Métropole et le Grand Sénonais,
- Développement du tourisme, objectif régional, départemental, intercommunal, communal,
- Sécurisation de la pratique vélo,
- Acquisition foncière épargnée,
- Aménagement structurant sans emprise foncière pour des intercommunalités en croissance de population.

Les objectifs poursuivis par les entités publiques membres, sont les suivants :

- Réinvestir les emprises ferroviaires,
- Atténuer les barrières physiques,
- Valoriser le territoire communal, intercommunal et départemental,
- Favoriser les mobilités douces en tant qu'Autorités Organisatrices des Mobilités,
- Réduire les mouvements pendulaires automobiles,
- Relier deux pôles économiques, culturels et touristiques : Sens et Troyes,
- Raccorder la voie créée avec le schéma national Véloroutes Voies Vertes, permettant à terme une jonction entre la V55 et la V56,
- Maintenir un usage possible du fret entre La Chapelle Saint-Luc et Torvilliers,
- Desservir une Zone Artisanale en devenir.

Ceci étant rappelé :

Le 30 novembre 2021, le Conseil du Pôle Métropolitain Bourgogne – Sud Champagne - Portes de Paris, regroupant les Communautés d'Agglomération de Chaumont, du Grand Sénonais et de Troyes Champagne Métropole, a délibéré en faveur de l'intérêt métropolitain du projet et se désigne comme « outil transrégional » de coopération

afin d'être fédérateur sur le projet d'aménagement de la voie et se désigne comme interlocuteur de la SNCF.

Une note d'intention, comportant entre autres les informations mentionnées dans le présent rapport, sera prochainement à la signature des Présidents de l'ensemble des entités publiques signataires qui auront décidé de manifester leur intérêt pour la valorisation de cet axe selon des :

- usages différenciés,
- phasages différenciés.

A l'instar des autres partenaires sur ce dossier, Troyes Champagne Métropole est invité à confirmer l'intérêt de cette démarche, étant précisé que chaque communauté Autorité Organisatrice des Mobilités portera seule, sur ce champ de compétence « mobilités », les actions relevant de son périmètre.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CONFIRMER l'intérêt de cette démarche métropolitaine pour la valorisation de l'axe « Coolus-Sens », sauf pour la seule partie encore exploitée sur le linéaire « Troyes-Sens ».**

Annexe 1

